



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### cotisations

Question écrite n° 132566

### Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'appréciation des œuvres sociales par l'URSSAF. En effet, certaines fondations choisissent de soutenir les jeunes générations en accordant des bourses d'études. Or il apparaîtrait que, contrairement, à l'aide aux vacances ou aux voyages, ces aides ne puissent faire l'objet d'une exonération de cotisations. Elle lui demande par conséquent pour quelle raison il existe une différence de traitement entre des actions sociales qui semblent aller toutes dans le même sens et s'il ne serait pas intéressant de procéder à une harmonisation entre celles-ci.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Fioraso](#)

**Circonscription :** Isère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132566

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2012, page 3451

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)